

## DÉCISION DU MAIRE

### **Avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Jacques le Majeur à Montgeron, inscrite à l'inventaire des monuments historiques**

Le Maire de la commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2194-5,

Vu la délibération n° 24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du maire n°22/097, notifiée le 29/07/2022, laquelle autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Jacques le Majeur à Montgeron, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, avec le groupement CABINET VERMEULIN ARCHITECTES / CABINET PHILIPPE GRAND-FILS (91100-CORBEIL-ESSONNES) pour un montant de 165 315,00€ H.T., soit 198 378,00€ T.T.C.,

Vu la décision du maire n°23/034, notifiée le 14/03/2023, laquelle autorise la signature de l'avenant n°1 du marché n°22019 relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Jacques le Majeur à Montgeron, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, avec le groupement CABINET VERMEULIN ARCHITECTES / CABINET PHILIPPE GRAND-FILS (91100-CORBEIL-ESSONNES) pour un montant de 176 554,29€ H.T.,

Considérant la nécessité de passer un avenant n°2 ayant pour objet la prise en compte d'une augmentation de la rémunération définitive du maître d'œuvre, résultant de la reprise de ses études afin d'adapter le projet de restauration de l'église Saint-Jacques le Majeur à la volonté de maîtrise d'ouvrage,

### **D E C I D E**

**Article 1 :** De passer avec le groupement CABINET VERMEULIN ARCHITECTES / CABINET PHILIPPE GRAND-FILS (91100-CORBEIL-ESSONNES), un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église

Saint-Jacques le Majeur à Montgeron, inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

**Article 2 :** L'avenant n°2 présente une plus-value totale de 14 467,62€ H.T soit 17 361,14€ T.T.C

**Article 3 :** L'avenant n°2 introduit une incidence financière de 8,19% sur le montant initial du marché, portant le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 191 021,91€ H.T au lieu de 165 315,00€ H.T.

La valeur cumulée des avenants représente une augmentation totale de 15,55 % par rapport au montant initial du marché.

**Article 4 :** L'avenant prend effet à compter de sa date de notification officielle (*date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi*).

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 12 JUL. 2024



**Sylvie CARILLON,**

Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France